

MODIFICATION N° 4

datée du 4 décembre 2025

**apportée au prospectus simplifié de La Société de Structure de Capitaux Fidelity^{MD}
(la « société ») daté du 25 avril 2025, modifié par la modification n° 1 datée du
15 juillet 2025, la modification n° 2 datée du 26 septembre 2025 et la modification n° 3
datée du 10 novembre 2025**

(le « prospectus simplifié »)

à l'égard des :

**actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 de la Catégorie Fidelity
Actions américaines**

**actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 de la Catégorie Fidelity
Actions américaines – Devises neutres**

(les « Fonds »)

Le prospectus simplifié est modifié afin de donner avis aux investisseurs qu'à compter du 5 janvier 2026, Darren Lekkerkerker remplacera Steven MacMillan au poste de gestionnaire de portefeuille du Fonds Fidelity Actions américaines, le fonds sous-jacent de la Catégorie Fidelity Actions américaines et de la Catégorie Fidelity Actions américaines – Devises neutres (les « **Fonds** »).

L'ensemble des expressions utilisées qui ne sont par ailleurs pas définies dans la présente modification n° 4 s'entendent au sens qui leur est respectivement attribué dans le prospectus simplifié.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Les modifications techniques devant être apportées au prospectus simplifié pour rendre compte de ces modifications sont présentées ci-après :

1. Responsabilité de l'administration des Fonds

Conseillers en valeurs

- a) Avec prise d'effet le 5 janvier 2026, la ligne relative aux fonds « Catégorie Fidelity Actions américaines et Catégorie Fidelity Actions américaines – Devises neutres » du tableau présenté à la rubrique « Conseillers en valeurs », à la page 8, est supprimée et remplacée par ce qui suit :

Fonds	Fonds sous-jacent	Nom de la personne et de la société
Catégorie Fidelity Actions américaines Catégorie Fidelity Actions américaines – Devises neutres	Fonds Fidelity Actions américaines	Darren Lekkerkerker B.B.A., MBA, CFA (gestionnaire principal) (Fidelity)

QUELS SONT VOS DROITS?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution d'un contrat de souscription de titres de FCP dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou d'annulation de votre souscription dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un FCP et un remboursement, ou de poursuivre en dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur le FCP. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous à la législation en valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

ATTESTATION DES FONDS

DATE : 4 décembre 2025

La présente modification n° 4 datée du 4 décembre 2025, et le prospectus simplifié daté du 25 avril 2025, modifié par la modification n° 1 datée du 15 juillet 2025, la modification n° 2 datée du 26 septembre 2025 et la modification n° 3 datée du 10 novembre 2025, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

« *Gordon Thomson* »

GORDON THOMSON

Chef de la direction

La Société de Structure de Capitaux

Fidelity^{MD}

« *Brock Dunlop* »

BROCK DUNLOP

Chef des finances

La Société de Structure de Capitaux

Fidelity^{MD}

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
LA SOCIÉTÉ DE STRUCTURE DE CAPITAUX FIDELITY^{MD}

« *Roderick J. McKay* »

RODERICK J. McKAY

Administrateur

« *Bill Rice* »

BILL RICE

Administrateur

ATTESTATION DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR DES FONDS

DATE : 4 décembre 2025

La présente modification n° 4 datée du 4 décembre 2025, et le prospectus simplifié daté du 25 avril 2025, modifié par la modification n° 1 datée du 15 juillet 2025, la modification n° 2 datée du 26 septembre 2025 et la modification n° 3 datée du 10 novembre 2025, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

« Robert Lloyd Strickland »

ROBERT LLOYD STRICKLAND

Chef de la direction

Fidelity Investments Canada s.r.i.

« Jason Louie »

JASON LOUIE

Chef des finances, Fidelity Canada

Fidelity Investments Canada s.r.i.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
FIDELITY INVESTMENTS CANADA S.R.I.
EN SA QUALITÉ DE GESTIONNAIRE ET DE PROMOTEUR
DES FONDS

« Don Wilkinson »

DON WILKINSON

Administrateur

« Russell Kaunds »

RUSSELL KAUNDS

Administrateur